





# RÉSUMÉ DU SOMMAIRE DES DISPOSITIONS DU RRECO



Ш

## ♣ LES 3 CHOSES À RETENIR IIII



## ADHÉSION | COTISATION | FORMULE DE RENTE

### **ADHÉSION**

Pour adhérer au RRHQ, vous devez avoir moins de 65 ans et ne pas recevoir une rente de retraite au titre du régime.

► La date d'adhésion au RRHQ dépend de votre statut d'emploi.

MOMENT OÙ COMMENCE VOTRE PARTICIPATION AU RRHQ, SELON VOTRE STATUT D'EMPLOI			
EMPLOI PERMANENT	Participation obligatoire dès le premier jour de travail.		
EMPLOI TEMPORAIRE	Participation obligatoire dès la première période de paie d'une année ou, le cas échéant, le 1er janvier suivant l'année au cours de laquelle :		
ου	<ul> <li>Vous avez été au service de l'employeur pendant au moins 700 heures;</li> <li>Vous avez reçu en salaire au moins 35% du maximum des gains admissibles (MGA) [p. ex.: adhésion au début de 2015 si vous avez reçu 18 375 \$ en 2014].</li> </ul>		

#### COTISATION

Vous versez à chaque période de paie, et ce, jusqu'au dernier jour du mois au cours duquel vous atteignez 65 ans, une cotisation salariale calculée en pourcentage de votre salaire admissible au RRHQ. L'employeur verse également une cotisation patronale régulière sur ce même salaire. Le tableau qui suit illustre les cotisations pour les prochaines années.

COTISATION POUR LES PROCHAINES ANNÉES				
ANNÉES	COTISATION SALARIALE		COTISATION PATRONALE RÉGULIÈRE	
2020		11,75% du salaire admissible		
2021	50% du coût du service courant <sup>1</sup> sujet au maxi- mum annuel suivant :	10,35% du salaire admissible	50% du coût du service courant <sup>1</sup>	
2022		10,85% du salaire admissible		
2023		Aucun maximum		

1 À titre informatif, pour l'année 2019, le coût du service courant était de 26,1% du salaire admissible.

### ADHÉSION | COTISATION | FORMULE DE RENTE



#### COMMENT VOTRE RENTE EST-ELLE CALCULÉE ?

#### CALCUL DE VOTRE RENTE

2,25% de votre salaire annuel moyen

des cinq meilleures années

multipliées par

le nombre total d'années de participation

#### LA RETRAITE

## ÂGE DE LA RETRAITE | RÈGLES PERMANENTES

#### RENTE SELON VOTRE ÂGE ET VOS ANNÉES DE PARTICIPATION AU MOMENT DE VOTRE RETRAITE Années de **Points** Avant 55 ans De 55 à 59 De 60 à 64 ans 65 ans et plus Participation Moins de 15 Sans objet Rente avec réduction actuarielle<sup>1</sup> Pleine rente payable à compter de 65 ans. Rente avec Moins de 85 Rente réduction de 3%<sup>2</sup> Un montant différée Pleine rente 15 ou plus d'ajournement s'ajoute à la rente en cas de 85 ou plus Pleine rente retraite après 65 ans.

- « Réduction actuarielle » De l'ordre de 6% à 8% par année pour chaque année précédant l'âge de 65 ans. Elle s'applique votre vie durant;
- 2 « Réduction de 3% » La réduction sera de 3% par année entre la date de votre retraite et celle à laquelle vous aurez rempli les conditions pour une pleine rente (selon le cas, date d'atteinte des 85 points ou de 60 ans). Elle s'applique votre vie durant.

SOCIAUX

# LA GESTION DU RÉGIME

#### COMITÉ DE RETRAITE

Le comité de retraite veille à l'administration du RRHQ. Il est composé d'au moins 13 membres, dont :

- → Cinq représentants élus par les participants (trois syndiqués, un non-syndiqué et un représentant des retraités et des anciens participants) pour une durée de trois ans;
- Sept représentants nommés par Hydro-Québec;
- Un membre indépendant nommé par Hydro-Québec.

À l'assemblée annuelle, le groupe des participants actifs peut demander de nommer un membre supplémentaire. De plus, chacun des deux groupes peut, sur demande, nommer un membre additionnel qui agirait à titre d'observateur sans « droit de vote ». Le comité de retraite peut ainsi compter jusqu'à 19 membres.

#### ASSEMBLÉE ANNUELLE

Chaque année, le comité de retraite tient une assemblée à laquelle sont conviés tous les participants actifs, les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires. Les modifications apportées au régime, les résultats sur la gestion de la Caisse de retraite, la dernière évaluation actuarielle produite, les états financiers du régime, le rapport du comité de retraite et le rapport sur le service aux participants pour tous y sont présentés. De plus, lors de cette assemblée, nous avons la possibilité d'élire un participant actif supplémentaire pour les employés syndiqués. Nous allons solliciter votre support pour remplir les procurations à cet effet en temps et lieu.

#### RELEVÉ PERSONNALISÉ

Chaque année, les participants actifs reçoivent un relevé personnalisé qui se veut un outil de planification de leur retraite éventuelle.

VERSION DU 18 MARS 2020

#### SEMHQ | SCFP 1500

1010, rue de Liège Est, 3° étage Montréal (Québec) H2P 1L2 ③ 514.387.1500 | ♣ 514.387.2411 ⁴ semhq@scfp1500.org www.scfp1500.org